

Réunion du 12 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 Novembre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Pascal Vasantberghe, Maire.

Étaient présents :

Mme DESVOY-JOPPE Béatrice, Mrs CHAMPONNOIS Jean-Luc, PONSIGNON Daniel, RAGOT Nicolas, VANSANTBERGHE Pascal, MILLON Luc.

Absentes excusés : Mmes CHARPENTIER Alexandra, M .MAURICE Bernadette donne procuration à M. PONSIGNON Daniel.

Absents : Mme ORSINI Frédérique, Mr LEBLANC Xavier, Mme LEGRIS Corinne

- Date de la convocation : 9 octobre 2018.
- Secrétaire de séance : M.RAGOT Nicolas.

1) Désignation du secrétaire de séance

Mr Nicolas RAGOT est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu du conseil du 15 octobre 2018.

Quelques corrections seront apportées :

Le départ en retraite de Mme ANTUNES est repoussé ; le projet éolien est ajouté sur le compte rendu.

Le vote est de 7 pour, 0 abstention et 0 contre.

3) Cimetière :

Concernant les travaux, l'enrobé a été réalisé.

Suite à la réunion de chantier suivie par Monsieur le Maire, Mr Millon et Mr Ponsignon, il apparait des problèmes d'évacuation d'eau sur la dalle de la serre. En conséquence, des évacuations ont été faites de chaque côté ; le crépis intérieur de la serre et le bardage sont terminés.

- La peinture des dessous de toit en frisette n'a pas été prévue par le maître d'œuvre,. Un devis a été fait par la société DYBIEC pour la lasure de la frisette. Une négociation sera faite sur ce devis par M. THIEBAUX.
- Concernant le gros œuvre, le seuil de la porte de garage est plus bas que la dalle ; en résultat, la société propose de mettre un seuil inox pour résoudre le problème.
- Le portail du cimetière a été posé conformément à notre demande, par contre la barrière de gabarit qui se situe au début du parking ne

- correspond pas à nos attentes, celle-ci sera modifiée par le fournisseur.
- Reste à acheter des cadenas pour verrouiller le portail.
 - Le Maître d'œuvre n'a prévu que deux candélabres pour le chemin d'accès du cimetière, la commune a demandé un devis pour en rajouter un à l'entrée du chemin.
 - L'avaloir a été redescendu.

Prochaine réunion de chantier le 22 novembre à 9h en mairie

ENEDIS se rendra vendredi 16 novembre sur le nouveau cimetière pour réaliser le devis de branchement électrique.

4) Droit à concession :

Il a été rappelé les textes de lois.

Une question a été posée concernant une personne originaire du village, qui n'y réside pas mais qui souhaiterait y être inhumée.

Une nuance a été faite entre droit de concession et droit d'inhumation.

En effet, Monsieur le Maire rappelle que « la sépulture dans un cimetière d'une commune est due :

- - aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile ;
- - aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
- - aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille ;
- - aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

Il rappelle aussi *qu'il importe de ne pas confondre le droit à être inhumé dans un cimetière (art. L 2223-3 du CGCT) et le droit à y obtenir une concession (précisé par la jurisprudence).*

Des personnes peuvent, de leur vivant, demander à la commune l'acquisition d'une concession. La fondation de la concession est alors nécessairement déconnectée du droit à l'inhumation.

5) Dénomination des allées et emplacement du cimetière.

Ce lieu sera dénommé espace de la Dessaulle. Il est décidé que les allées du cimetière seront dénommées de noms d'arbres, un premier jet a été fait, celui-ci peut être modifié.

1 : Alizier, 2 Aulne, 3 Bouleau, 4 Charme, 5 Châtaignier, 6 Chêne, 7 Erable, 8 Frêne, 9 Hêtre, 10 Merisier, 11 Orme, 12 Pin Noir, 13 Tilleul, 14 Tremble.

Vote à l'unanimité.

6) Choix du mobilier urbain de l'espace de la Dessaule.

Plusieurs éléments ont été proposés au conseil :

- une fontaine a été choisie pour le cimetière (modèle fonte verte)
- Après réflexion, Patrick se chargera de la réalisation de bancs sous l'auvent
- On attend de connaître le fonctionnement du cimetière pour envisager l'achat de poubelles.

7) Inauguration des installations de la DESSAULE

L'inauguration aura lieu le 8 décembre à 10h30. A cette occasion, un arbre sera planté. La commune invitera les habitants de Nuisement ainsi que Mr VALENTIN, Mme SCHULTESS, Mr DE COURSON, le Père Rémi Paul NGOUMA, les Maires de la Vallée de la Coole, les sociétés qui ont travaillé sur le projet, le personnel de la commune, le Préfet et la Gendarmerie.

8) Validation du plan de gestion des espaces verts.

Le fait de ne plus utiliser de produits phyto et de procéder à un entretien plus écologique de nos espaces verts est récompensé par la région Grand Est dans le cadre du label « Commune Nature ». Un audit a été fait sur la commune par la FREDON et un plan d'action a été décidé sur l'évolution de la gestion des espaces et des tontes. Notamment, les tontes seront faites à une hauteur de 5cm afin de bloquer le développement des adventices sur divers endroits de la commune (comme l'espace Jean Pol DAUMONT, espace Mairie, Nouveau cimetière, Ruelle Maria Galland, Ruelle du moulin Charton, chemin de l'abreuvoir et les trottoirs enherbés).

Il y aura aussi des tontes différenciées et tardives comme autour de l'école et du gymnase, nouveau verger.

Un enherbage par la commune et 4 tontes seront faits et le reste par le propriétaire (exemple éventuel : trottoir de Noëlle Lâché, trottoir Bertin, Trottoir de Mr Ponsignon, trottoir d'Eliane Décloux et le sud de l'église).

Concernant le matériel, l'achat d'un Rotofil sur batterie + binettes spécifiques seront faits.

Une communication sera faite par le biais du Petit Nuisementais.

9) Projet éolien

Le projet éolien suit son cours. Le locataire des terres communales accepte la répartition du loyer pour 60% à la commune et 40 % pour le locataire.

10) Questions diverses

Commission liste électorale :

La commission composée de Luc Millon, Bernadette Maurice et de Pascal Vansanberghe se réunira une dernière fois, la commune perdant la compétence ensuite.

Voisin vigilant : Une rencontre est organisée le 29 novembre à 18h30.

Urbanisme : Un permis de construire pour un garage au 12 avenue de la gare a été déposé.

Un courrier sera fait à la SNCF car ils n'ont procédé au nettoyage que de la moitié de leur parcelle.

Le prochain Conseil aura lieu le 10/12/2018

Sous réserve d'approbation